



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 9 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2021 fixant, au titre de l'année 2021, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'arrêté d'organisation du 15 avril 2021 des concours pour le recrutement dans le 2ème grade de divers corps de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy Metz ;

Vu l'arrêté d'admissibilité du 12 mai 2021 fixant la liste des candidats admissibles au concours commun externe pour le recrutement dans le 2ème grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Nancy, le 07 juin 2021

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont admis sur liste principale ou complémentaire du concours commun externe pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2021 dans l'académie de Nancy-Metz, les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie,
Marie-Laure JEANNIN

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2021

Résultats - Admission

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires in régissant le recrutement.

Adjoint Administratif principal 2ème classe concours commun externe

| N° Candidat - Nom Prénom | Résultat |
|--|--|
| 2108980670 - FAVRE ANNE-VALÉRIE | Admis rang 1 |
| 2108984370 - REPERT CAROLINE | Admis rang 2 |
| 2007119919 - PAUL ROUBY NATHALIE CLAUDINE | Admis rang 3 |
| 2105957624 - BEYER MATHILDE MARGUERITE | Admis rang 4 |
| 2108978427 - DESHAYES SANDRA RÉGINE JANE | Admis rang 5 |
| 2046154632 - TASSIN RAPHAËL OMER ROBERT | Admis rang 6 |
| 2108980675 - KANY DELPHINE | Admis rang 7 |
| 1906289946 - JACQUESSON CÉDRIC MARCEL JEAN-CLAUDE | Admis rang 8 |
| 2008126524 - CHIARUTTINI MARC | Admis rang 9 |
| 1906298498 - CELLIER JUSTINE | Admis rang 10 |
| 2108990112 - GOUTH-REINHEIMER FOURDAN ANNE CATHERINE | Admis rang 11 |
| 2108990213 - BOUR CÉCILE | Inscrit sur la liste complémentaire rang 1 |
| 2009146123 - QUINTAS ALEXANDRE | Inscrit sur la liste complémentaire rang 2 |
| 2109997214 - MENU DULEU DELPHINE PATRICIA DOMINIQUE | Inscrit sur la liste complémentaire rang 3 |
| 1907310130 - DEVAUD CÉLINE ANNE-MARIE CLAUDINE | Inscrit sur la liste complémentaire rang 4 |
| 2111031746 - COL JOHANNE | Inscrit sur la liste complémentaire rang 5 |

Candidature(s) : 1 à 16 sur 16 (16 candidats sur la page)

A Nancy, le 02/06/2021
Président du jury

Rodolphe DELMET

Page 1/1